

DECLARATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

CTP du 18 mai 2017

Le CTP a émis un avis défavorable sur les délibérations concernant le personnel (rémunération et temps de travail des animateurs saisonniers et écrêtement du régime indemnitaire au delà du 10^{ème} jour de maladie ordinaire), présentées à l'ordre du jour de la séance du 29 mars 2017. La municipalité a décidé de ne pas respecter cet avis et de maintenir ces délibérations au Conseil municipal du même jour. Avec cette décision, elle a décidé de revenir sur les engagements pris par la majorité municipale, de respecter les instances représentatives et leur avis. Engagements inscrits noir sur blanc dans le règlement intérieur du CTP.

Considérant les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette séance du 29 mars 2017, notamment l'attitude agressive et méprisante du Président de Séance à l'égard des représentants du Personnel ;

Considérant le non respect la demande, réitérée à plusieurs reprises par les représentants du Personnel, de ne pas organiser le CTP le même jour que le Conseil municipal, pour laisser la place au débat et à la prise d'avis concertés ;

Considérant que malgré la demande répétée des représentants du Personnel, certains points ayant un impact sur l'organisation du travail de la collectivité, notamment les questions budgétaires, n'ont jamais été inscrits à l'ordre du jour du CTP ;

Nous, Représentants élus du Personnel, en concluons que le CTP a été transformé par la majorité municipale en une simple chambre d'enregistrement, les décisions étant déjà prises ailleurs (pour preuve, alors que le débat n'avait même pas eu lieu au CTP, les mesures sur le personnel étaient présentées en réunion publique dès le 9 mars). De ce fait, le CTP ne participe plus, en l'état, au développement du dialogue social, à la concertation et au respect du Personnel.

En conséquence, nous avons décidé

- de ne pas participer au CTP dans ces conditions ;
- de demander qu'à nouveau les Instances paritaires auxquelles nous sommes appelés à siéger soient investies de leur rôle de dialogue et que la parole des agents puisse y être prise en compte ;
- de rappeler notre exigence d'une pleine reconnaissance des instances représentatives du personnel

Bagnolet, le 17 mai 2017